



Facture impayée et clause pénale

Par **catw31**, le **13/02/2008** à **14:30**

Bonjour,

Je suis, depuis peu, indépendant dans la sécurité. Au tout début de mon activité j'ai travaillé en sous-traitance pour mon ancien employeur. Les deux premiers mois j'ai reçu le paiement à réception facture, mais le troisième mois il n'a pas voulu payer la facture.

Je le lui ai donc envoyé 2 lettres lui demandant de payer et une troisième avec accusé de réception qu'il n'a pas été réclamée.

Je me suis présentée au tribunal de commerce (nous dépendons du même tribunal de commerce) où il m'on donné les documents nécessaires à effectuer une demande d'injonction de payer.

Puis-je demander une clause pénale, des frais accessoires ? Si oui comment fait-on pour les calculer ? A savoir que le non-paiement de cette facture a entraîné une grosse découverte sur mon compte bancaire...

Je vous remercie de vos réponses par avance.